



# FLASH INFO

## N°3

REFORME DES REGIMES  
SPECIAUX DE RETRAITES

*En direct de  
la table ronde tripartite N°3  
du 07 Décembre 2007  
A 13 h 30*

### POINTS ABORDES

#### Harmonisation des procédures et de l'indemnisation de la pension de réforme :

La direction propose une harmonisation du mécanisme de la réforme avec celui de la fonction publique (passage par une commission de réforme systématique).

Dans certains cas d'invalidité, les prestations seraient plus favorables qu'actuellement.

Il a été rappelé qu'il n'y a pas d'application de la décote sur les pensions de réforme.

La CGT n'est pas opposée à la proposition mais a demandé un délai pour l'examiner en détail.

#### Adaptation du minimum de pension :

Toutes les organisations syndicales, sauf la FGAAC, ont dénoncé le passage de 25 à 30 ans pour bénéficier du minimum de pension.

Ce point, mis à l'ordre du jour par l'entreprise, ne figure pas dans le document d'orientation du Gouvernement...

**Suspension de séance demandée par la Direction afin d'apporter une réponse à la position unanime des fédérations (sauf FGAAC).**

**Au regard du rejet unanime des organisations syndicales (sauf FGAAC), les modalités d'attribution du minimum de pension ne sont pas modifiées (elles restent à 25 ans).**

Le relevé d'étape de la table ronde vient d'être remis sur table pour relecture avant clôture de la réunion.